

NOMINATION DE OLIVIA GRÉGOIRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE : UN RETOUR AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE SOUHAITÉE PAR LES ACTEURS ET UN POSITIONNEMENT QUI DOIT PERMETTRE DE METTRE L'ESS AU CŒUR DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE.

Alors qu'ESS France adressait au Président de la République Emmanuel Macron un courrier le 7 juillet dernier afin d'obtenir le rattachement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, Olivia Grégoire a été nommée ce dimanche Secrétaire d'Etat en charge de l'Economie Sociale, Solidaire et Responsable. L'ESS exerce en effet des activités de production de biens et de services dans des secteurs extrêmement divers et ce rattachement ministériel était nécessaire pour améliorer la compréhension des spécificités légitimes des modèles entrepreneuriaux de cette forme d'économie, ainsi que de lui permettre de disposer d'un point d'appui gouvernemental identifié et pérenne, afin de traiter les sujets qui sont communs à l'ensemble des entreprises de l'ESS. ESS France se félicite donc de cette décision. Nous souhaitons que les travaux engagés avec le Haut Commissaire Christophe Itier, que nous remercions, en vue de mobiliser l'ESS dans la relance, soient pris en considération.

Les entreprises de l'ESS sont des actrices essentielles de notre modèle économique et social, et auront été en première ligne pendant cette crise par leur implantation importante dans les secteurs de la santé, de l'alimentation, de la solidarité, et bien d'autres. Si, en effet, le poids de l'ESS dans l'économie française est maintenant bien connu (10% du PIB, 14,5% des emplois privés, 2,3 millions de salariés), l'Economie Sociale et Solidaire porte, par son mode de

fonctionnement et ses activités, des solutions durables qui sont au cœur des transitions écologiques, démocratiques et sociales qui devront constituer le moteur de la relance annoncée par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Les travaux effectués dans le cadre du Conseil supérieur de l'ESS, appelant à mettre « l'ESS au cœur d'un « New Deal » de la transition » auraient ainsi toute leur place dans un cadre plus global.

Le projet de loi de finance 2021, dont les débats s'ouvriront dès la rentrée, devront traduire une volonté nette de construire cette réflexion d'après-crise en mettant l'ESS au cœur de ses mesures à travers notamment :

- Un soutien renouvelé à l'emploi, grâce à un « Pacte pour l'Emploi » permettant de soutenir la création d'emplois d'utilité citoyenne pour les associations ainsi que 100 000 emplois pour la transition écologique et solidaire.
- La refonte et l'encouragement de nouvelles filières en vue de repenser les activités de production et la relocalisation des emplois, tout en engageant notre pays vers des solutions nouvelles (solidarité intergénérationnelle, agriculture durable, etc.).
- L'engagement d'un Grand Plan Santé et Cohésion sociale impliquant des mesures de soutien aux acteurs de l'accompagnement et de l'action sociale.
- L'attribution à l'ESS de 20% de l'ensemble des financements résultat de l'effort public de la Nation pour faire face à la crise et de constituer un fonds de relance d'au moins 1 milliard d'euros.

Jérôme Saddier Président d'ESS France

« se félicite de la nomination d'une nouvelle Secrétaire d'Etat en charge de l'Economie Sociale, Solidaire et Responsable au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Le rattachement de l'ESS à ce ministère constitue pour l'ESS une opportunité pour faire des spécificités de l'ESS la force d'un plan de relance ambitieux pour une transition économique au service de la question sociale et écologique. Nous serons force de propositions dans les mois à venir, à l'appui des travaux que nous avons réalisé avec le Conseil Supérieur de l'ESS ainsi que de l'ensemble des acteurs et actrices de l'ESS que nous avons l'honneur de représenter. »

Nous espérons que le rattachement de « Responsable » à la mention de l'Economie Sociale et Solidaire permettra de poursuivre et de valoriser l'engagement et la capacité des entreprises de l'ESS de porter un changement des pratiques de production de biens et de services nécessaire aux transitions. En aucun cas, il ne faudrait confondre ESS avec simple RSE ou entreprises à mission, qui, si elles constituent des avancées certaines dans la responsabilisation des entreprises, ne permettent pas de répondre à des changements profonds dans la manière et dans la finalité de l'organisation de l'entreprise, contrairement aux principes qui fondent l'ESS : absence ou limitation de la lucrativité, territorialisation de nos actions, primauté donnée au collectif, rapport alternatif à la création de valeur et au sens du travail, pratiques de coopération et d'implication des parties prenantes s'illustrant par des formes démocratiques et/ou participatives de gouvernance... ce sont ces caractéristiques qui font écho aux aspirations de nos concitoyens à vivre autrement.